

Problème 1

Question 1

- a) Le véhicule doit se présenter au plus tard à 20 heures à Toulon. Il y a 1 heure de chargement pour un départ à 21 heures.
Il y a 525 km à 75km/h cela donne 7 heures de conduite, il faut ajouter 45 minutes de pause.
Il y a 1 heure de chargement chez ITALIFRET
Le véhicule doit se présenter au plus tard à 20h00 moins 8 h45 = **le mardi à 11h15**
1. Le véhicule arrive à 12 heures à Civitavecchia. Il y a une heure de déchargement. Puis 3h40 de conduite. Le véhicule arrive donc à
 $12h00 + 1h00 + 3h40 = \mathbf{16h40 \text{ le mercredi}}$

Question 2

Thiers - Clermont –Toulon – Civitavecchia - Maddaloni par la mer

Distance : 837,50 km

Thiers – Clermont – Toulon : $37,5 + 525 = 562,5$ km

Civitavecchia – Maddaloni : 275 km

Temps de conduite

$837,50 / 75 = 11,17$ heures

Temps de travail

1 heure au chargement + 1 heure à l'embarquement + 1 heure au débarquement + 1 heure au déchargement = 4 heures

Distance	$837,50\text{km} \times 0,38$	318
Salaire	$(11,17 + 4) \times 22$	334
Autoroute	$97 + 25$	122
Bateau	$350 + 100 + 50$	500
Véhicule	155×2	310
	COUT TOTAL	1 584

Question 3

Thiers - Clermont - Maddaloni par la route

Kilométrage :

Thiers à Clermont 37,5 km et de Clermont à Maddaloni : 1312,50 : Total 1 350 km

Heures de conduite $1350 / 75 = 18$ heures

Heures de travail 1 à Clermont et 1 à Maddaloni : total 2 heures

Distance	513	
Autoroute	225	
Tunnel Fréjus	230	
Salaire	$20 \times 22\text{€}/\text{h}$	440
véhicule	155×2	310
	COUT TOTAL	1 718

Question 4

Marge commerciale des 2 possibilités :

1. Par la mer $1\ 750 - 1\ 584 = 166$ euros soit 9,48% du CA
2. Par la route $1\ 750 - 1\ 718 = 32$ euros soit 1,83% du CA

Le choix est simple

Je choisis l'autoroute de la mer

- Meilleure rentabilité
- Moins de pollution
- moindre fatigue pour le conducteur
- risque d'accident routier diminué

Question 5

Après la commande du véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique, Monsieur Alex devra

- Commander les cartes des conducteurs à chronoservices.fr
- Commander une carte d'entreprise à chronoservices.fr

A la livraison du véhicule et dans les 15 jours au plus tard Monsieur Alex devra faire « initialiser » le chrono par un centre agréé.

Question 6

Candidat ne pouvant pas être embauché

N°	raisons
1	Ne possède pas le permis E(c)
2	20 ANS limité à 7,5T jusqu'à 21 ans
4	FCOS de plus de 5 ans
5	Pas de FIMO

Candidats pouvant être embauchés

N°	raisons
3	Son CAP délivré en 2008 lui permet de conduire des véhicules sup à 7,5T et vaut équivalence » de FIMO
6	FCOS en cours de validité

Question 7

Obligations revenant à l'employeur

1. Demande de carte conducteur (coût supporté par l'employeur)
2. Demande de carte « entreprise » afin de pouvoir télécharger les informations du chronotachygraphe.

Une formation du conducteur à l'utilisation du chronotachygraphe numérique est nécessaire

Question 8

Le chef d'entreprise collecte les données de la carte conducteur tous les 28 jours maximum et celles du chrono tous les 95 jours maximum.

Ces données doivent être stockées pendant un an vis-à-vis de l'administration. Mais comme ces données servent à établir les bulletins de salaire, la prescription est de 5 années.

Question 9

Pour effectuer cette relation en 44 tonnes, il y a 2 possibilités

1. *L'autorisation de portée locale*

Le champ d'application

La circulation d'un transport exceptionnel effectuée sous couvert d'une autorisation de portée locale est autorisée, sous réserve de spécifications particulières précisées dans l'autorisation, sur un trajet à l'intérieur du département qui a pris cette autorisation. Elle peut être étendue à un département limitrophe de ce département sous réserve que celui-ci ait pris des dispositions similaires

Le transport de conteneurs maritimes peut bénéficier de cette autorisation.

Le département 13 et à coté du 83 ce qui fait que cette solution peut être envisagée.

2. *pré ou post-acheminements portuaires*

En application du III *bis.* de l'article R. 312-4 du code de la route, sont autorisés à circuler à 44 tonnes autour d'un port maritime les véhicules assurant exclusivement l'acheminement vers ce port ou à partir de celui-ci de marchandises transportées par voie maritime. Cette disposition a été introduite par le décret n° 2004-27 du 7 janvier 2004.

Le véhicule doit respecter la norme EURO III

La zone de circulation est limitée à un rayon maximal de 100 kilomètres autour d'un site de chargement ou de déchargement d'un port maritime dans le cas général, mais ce rayon peut être de 150 kilomètres à titre exceptionnel.

Reste à savoir si le Préfet a pris un arrêté pour autoriser la circulation de ces véhicules.

Problème 1

Question 1

a. **Fonds de Roulement Net Global**

Capitaux propres + emprunt long terme + emprunt court terme – actif immobilisé
(61 089 + 447 + 5 858) – 37 439 = **29 955**

b. **Besoin en Fonds de Roulement**

(Actif circulant – disponibilité) – dettes à court terme(hors emprunts)
(63 706 – 18 631) – (40 056 – 447 – 5 858) = **11 324**

c. **Trésorerie**

FRNG – BFR =
29 955 – 11 324 = 18 631

Trésorerie largement positive....

Rien à dire sauf que pour une entreprise de transport, je me demande où sont les véhicules ?? en crédit-bail ??

Question 2

Résultat net	14 535
+ Dotations aux amortissements et provisions	+2963 + 390
- Reprises sur amortissement et provisions	- 0
- plus value	- 0
+ moins value	+ 0
+ 80% du crédit bail	+ ???
= CAF	= 17 888

Question 3

Derrière les mots et les formules il y a de grandes différences entre les chapelles ; et plus l'on cherche plus il y a des variantes dans les formules. Il y a les formules AFT, celles de PROMOTRANS

Aussi je mettrai quelques formules devant répondre à la question : peut-on emprunter ?

Ratio d'indépendance financière

Ratio d'indépendance financière = (Financement propre / Emprunts et dettes assimilées) en %. Ce ratio mesure l'autonomie et la liberté financière en d'autres termes il établit souvent le rapport de force ou la capacité de négociation de l'entreprise vis-à-vis des banques ou entre les actionnaires et les obligataires. Plus ce ratio est élevé, plus l'entreprise a une bonne capacité d'emprunt.

<http://indiceco.com/comsite/abecedaire>

ou

Capitaux propres / total du bilan

$$(61\,089 / 101\,145) \times 100 = 60,40\%$$

ou

capitaux propres / (emprunts + dettes)

$$(61\,089 / 40\,056) \times 100 = 152,51\%$$

Dans tous les cas on peut dire que l'entreprise a une très bonne capacité d'emprunter.... Mr Martin possède 60% de son entreprise et les capitaux propres représente 1,5 fois l'ensemble des dettes.

Mais n'a-t-on pas oublié de prendre en compte les engagements à long terme de crédit bail ?? De toute façon nous n'avons aucune information sur cet élément. Nous avons à faire à une entreprise de transport sans véhicules !!!!

La capacité de remboursement

La CAF permet de rembourser ses emprunts.

Ici il n'y a pas ou plus d'emprunt à long terme. Il n'y a pas de véhicule non plus

En tout cas, la CAF qui est de 17 888 (hors crédit bail) permet largement de rembourser les (447 + 5 858) d'emprunt.

Question 4

Conducteur	Véhicule	marchandise
<ul style="list-style-type: none">• Permis de conduire valide C• - Carte et/ou disques sur 28 jours• Attestation FIMO éventuellement FCOS	<ul style="list-style-type: none">• Copie conforme de la licence de transport intérieur• Certificat d'immatriculation• Attestation d'assurance	<ul style="list-style-type: none">• Lettre de voiture correctement renseignée (document de suivi)

Question 5

Article 11 du contrat type général

11.2. Pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes :

Les durées totales de mise à disposition du véhicule sont au maximum :

1. Pour les envois compris entre trois et dix tonnes et n'excédant pas trente mètres cubes :

- a) D'une heure en cas de rendez-vous respecté ;
- b) D'une heure trente en cas de plage horaire respectée ;
- c) De deux heures dans tous les autres cas ;

Dans le cas présent d'un rendez-vous dans une plage horaire, le véhicule de M Martin aurait dû être libéré à

$$11 \text{ h } 00 + 1 \text{ h } 30 = 12 \text{ h } 30$$

M Martin pourra éventuellement demander une indemnisation pour 1h30 soit de 12h30 à 14 heures.

Question 6

a. Le contrat type, article 18.2. L'imputation unilatérale du montant des dommages allégués sur le prix du transport est interdite

Le client doit régler le prix du transport indépendamment du règlement du litige.

b. Poids du chargement 3,6T

Indemnisation 3 caisses de 300 kg soit 900 kg au total d'avarié

$$900\text{kg} \times 14 = 12\,600 \text{ €}$$

$$3,6\text{T} \times 2\,300 = 8\,280 \text{ €}$$

L'assurance indemniserà sur la base la plus basse, soit 8 280 €

c. Si les marchandises avariées valaient 6 000 euros, l'indemnité ne pourrait être supérieure à la valeur des marchandises. En conséquence l'assurance indemniserà sur 6 000 euros.